



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Saint-Polois

La lettre de la

Communauté de Communes du Saint-Polois

n°17 - Juillet 2009



édito

La Zone d'Aménagement Concerté d'Herlin le Sec est maintenant alimentée en eau et plus rien ne s'oppose, d'un point de vue technique, à ce que le leader français de la grande distribution vienne y créer l'hypermarché qu'il a prévu. Les avantages pour le Saint-Polois ne sont plus à démontrer. Outre les quelque 250 emplois créés, Saint-Pol verrait son attractivité décupler, pour le plus grand profit de tous. Et ne doit-on pas se réjouir pour les Ternésiens qu'ils n'aient plus à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour aller faire leurs courses ?

Pourtant, certains ont jugé bon de contester le bien-fondé de cette implantation, et des arguties juridiques leur permettent pour l'instant de pavoiser. Mais que vaudront leurs prétextes procéduriers demain, face à l'intérêt général ? Et croient-ils, ces opposants à tout ce qui bouge, qu'ils sont en droit d'empêcher une société comme Carrefour de se structurer librement en répartissant ses différentes enseignes au mieux des attentes de ses clients ? Ainsi, un hyper à Herlin n'empêcherait nullement le maintien d'une surface de proximité à Saint-Pol.

Enfin, il n'est pas question que le commerce saint-polois soit oublié dans le plan d'ensemble de développement de l'activité économique du secteur. A ce titre, la Communauté de Communes a d'ores et déjà prévu de participer aux côtés de la Chambre de commerce à une action de redynamisation du type "FISAC".

Alors, on prend le train ou on le regarde passer ? Bon été à tous.

Marc Bridoux
Président

Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale

En septembre 2008, le conseil communautaire avait décidé la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le dossier a été rondement mené et, dès le 1^{er} juin dernier, le CIAS était opérationnel.

TOUT SAVOIR SUR LE CIAS

Le CIAS est avant tout un lieu de développement, d'animation et de coordination des réponses apportées aux préoccupations sociales qui se font jour sur le territoire. En effet, l'intercommunalité apporte à la

fois une rationalisation des coûts et une plus grande efficacité. Cependant, il ne se substitue en aucun cas aux C.C.A.S. existants, les communes et leurs C.C.A.S. conservant la gestion de l'aide sociale facultative et la gestion des actions sociales qui leur sont propres.

QUELLES SONT SES FONCTIONS ?

Dans la pratique, le CIAS a depuis sa mise en service le 1^{er} juin 2009 les attributions suivantes :

1/ la mise en place et le suivi des procédures d'ins-

truction des dossiers d'aide sociale légale, à savoir :

- Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.)
- Aide sociale pour personnes âgées ou personnes handicapées ;
- Aide sociale pour les heures d'aides ménagères pour personnes âgées ou dans le cadre de l'aide médicale (en dehors de l'A.P.A.)
- Cartes d'invalidité...

2/ La gestion des demandes RSA, l'élaboration des contrats et le suivi de l'insertion ;

SUITE PAGE 2 ➡

3/ Les relations avec les partenaires institutionnels et la participation aux instances de réflexion.

OÙ SE SITUE-T-IL ?

Les bureaux du C.I.A.S. se situent au rez-de-chaussée de la Communauté de Communes du St-Polois 8, Place Mitterrand, Entrée 2 (face au bureau de la Jeunesse) à Saint-Pol-sur-Ternoise.

QUELS SONT SES HORAIRES ?

Le C.I.A.S. du St Polois fonctionne du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. L'accueil du public se fait chaque matin de 9 h à 12 h et l'après-midi sur rendez-vous.

Téléphone : **03.21.41.88.01**

Fax : 03.21.04.08.24



QUI SONT VOS CONTACTS ?

Madame Marcelle GAVOIS, au poste de responsable du CIAS, assistée de Madame Odile FRUCHART (photo ci-dessus, de gauche à droite).



Bientôt l'A.D.S.L. et la téléphonie mobile pour tous...



L'accès à l'Internet haut débit est devenu un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires ruraux. Aussi, la loi en offrant la possibilité, la Communauté de Communes du Saint-Polois a décidé d'intervenir pour permettre sur l'ensemble de son territoire un accès comparable aux offres d'entrée de gamme en zone urbaine.

Après étude, il apparaît que les technologies les plus adaptées pour la couverture des zones d'ombre ADSL du territoire sont :

- une solution filaire de type NRA ZO Fibre pour couvrir les communes de Monchy Breton, Flers, Buneville, Pierremont,

Moncheaux les Frévent, Herlincourt, Ecoivres, Hautecloque, Humières, Neuville au Comet, et Framcourt

- une technologie Radio 5,4 Ghz pour couvrir les communes de Ligny saint Flochel, Brias, Wavrans sur ternoise, Roellecourt, Blangerval-Blangermont. Le coût global de cette opération est de 918.034 € HT, soit 849.234 € HT pour la solution filaire et 68.800 € HT pour la technologie radio.

Les travaux, qui sont en cours, bénéficient d'un financement de l'Etat à hauteur de 459.017 € et du Conseil Régional pour 275.410 €.

La Communauté de Communes du Saint-Polois s'est proposée d'intervenir également pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile sur les Communes de Gouy en Ternois et Blangerval/Blangermont.

Après étude, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 329.765,75 € HT. Un financement à hauteur de 80 %, soit 254.336 € a pu être obtenu de l'Etat (164.336 €) et du Conseil Général (90.000 €).

Les zones d'implantation des pylônes servant de support pour les relais de téléphonie mobile sont à l'étude.

Un Office de Tourisme à l'échelle du Saint-Polois

La Communauté de communes a décidé en septembre dernier la création d'un Office de Tourisme intercommunal du Saint-Polois sous la forme juridique d'une association. Son siège a été établi dans les locaux de la Communauté de Communes, mais l'activité s'exercera dans les locaux situés à l'Hôtel de Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise. Ces derniers vont d'ailleurs faire l'objet de travaux d'extension à partir de septembre ou octobre 2009.

L'assemblée générale constitutive du nouvel Office, réunie le 11 mai dernier, en a rappelé les missions :

- > accueil et information des touristes
- > promotion touristique du territoire
- > animation et coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Il peut également être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Yves Gosse de Gorre, premier Président

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres répartis dans 3 collèges.

Par ailleurs, 4 personnes ont été désignées comme Membres d'Honneur :

MM Paul Delannoy, *Président de Ternois Tourisme* ; Paul-André Trolle, *de l'Association Mémoire Ternésienne* ; François Masse, *de l'Association Cercle Historique du Ternois* et Marcel Bayart, *Historien généalogique de l'Association Ternois Collection*.

Sitôt formé, le Conseil d'Administration a élu son bureau qui est composé comme suit :

Président : Mr GOSSE DE GORRE

Vice-Présidents : Mr HENIART

Mr HECQUET

Secrétaire : Mr AROLD

Secrétaire-Adjoint : Mr LHOMME



Trésorier :

M^{me} DELEAU

Trésorier-Adjoint :

Mr BLOQUET

Le Pays du Ternois, en partenariat, avec Ternois-Tourisme, a lancé une étude permettant de définir l'image et le positionnement touristique du territoire. Cette étude va déterminer l'identité du territoire pour construire les bases d'une politique organisée et coordonnée de développement et de promotion touristique du territoire. Les professionnels et acteurs du tourisme, les élus et notamment l'office de tourisme de St Pol ont contribué à cette réflexion. Cette étude entre dans sa phase finale ... et fera l'objet d'une restitution en séance plénière au cours du second semestre 2009.

L'Intercommunalité donne le "la"

La Communauté de Communes du Saint-Polois soutenait l'Ecole de Musique de St Pol, gérée sous forme associative, par le versement d'une subvention depuis 1997. Ceci a permis dans un premier temps d'uniformiser les tarifs entre les élèves de St Pol et ceux des communes rurales.

134 élèves fréquentent l'Ecole. Ils viennent de 36 Communes sur les 43 adhérentes à la Communauté de Communes du Saint-Polois. Seuls 25% des élèves résident à St Pol sur Ternoise.

Ces éléments ont amené à la création le 1^{er} avril dernier d'une école de musique portée par l'intercommunalité.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'école intercommunale de musique sont :

- diffuser et développer le goût et la culture de l'art musical auprès des habitants de la Communauté de Communes du Saint-Polois ;
- dispenser un enseignement des disciplines vocales, instrumentales et théoriques dans des conditions financières à portée de tous ;
- permettre aux élèves de devenir des amateurs éclairés et, éventuelle-

ment, pour ceux qui le désirent, de s'orienter vers une carrière professionnelle ;

- rayonner sur la Communauté de Communes par la diffusion et l'animation musicales, en relation notamment avec les écoles et tous les acteurs du territoire œuvrant dans le domaine culturel.

Le personnel de l'Association "Ecole de Musique de Saint-Pol et Environs" a donc été repris par la Communauté de communes du Saint - Polois :

- 1 emploi de Directeur artistique
- 15 emplois d'Assistant artistique

POUR TOUS LES GOÛTS ET POUR TOUS LES ÂGES...

 **JARDIN MUSICAL**
pour les enfants de 5-6 ans

 **TROIS CYCLES
DE FORMATION MUSICALE**

 **Une CLASSE D'ADULTES**

 **CLASSES INSTRUMENTALES**

 **CLASSES D'ENSEMBLE
ET D'ORCHESTRE**

DROITS D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Inscription Formation instrumentale + formation musicale **80 €**
(Ce tarif comprend les frais d'examen)

Inscription Formation piano + formation musicale **200 €**
payable en 2 fois (Ce tarif comprend les frais d'examen)

Le droit d'inscription sera gratuit à partir de la 3^{ème} inscription d'une même famille

Location d'instrument **65 €**

Cahier de formation **26 €**

Inscriptions auprès de Monsieur CADET, les 2 et 9 septembre 2009 à la Communauté de Communes du St Polois.

Possibilité d'inscription jusqu'en octobre 2009.

Cours à partir de la semaine 38 (14 septembre 2009)



Dans tous les cas, l'Ecole de musique intercommunale assure :

- un accueil sérieux pour les enfants;
- un suivi dans la formation (contrôles, examens, auditions) ;
- la possibilité de pouvoir accéder à des écoles nationales, conservatoires.

INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

Le recrutement d'un musicien intervenant dans les écoles a eu lieu très récemment. Sa mission démarrera le 1^{er} Septembre 2009.

Ceci afin de mettre en œuvre des projets éducatifs auprès des scolaires sur l'ensemble du Territoire de la Communauté de Communes, dispenser l'enseignement de disciplines instrumentales, vocales et théoriques et assurer une animation musicale en relation, notamment, avec les établissements scolaires du territoire (et précisément les classes primaires).

Les résultats d'une enquête adressée auprès des différents établissements scolaires ont démontré le vif intérêt suscité en faveur d'interventions musicales et ont permis de recenser la nature des interventions souhaitées. Un calendrier d'interventions auprès de différents établissements scolaires du territoire a été établi pour l'année scolaire 2009-2010 et la mission de l'intervenant démarrera dès le 1^{er} septembre 2009.

Projet territorial de Santé

Comme la plupart des territoires ruraux, le Pays du Ternois est confronté à un phénomène de désertification médicale. Face à ce constat, les élus ont décidé de réagir en confiant à un cabinet

d'études la réalisation d'un projet territorial de santé.

Ce projet vise à structurer l'offre de soins et de services à la personne sur le territoire. Une réflexion sera lancée sur les 5 intercommunalités

du Pays, elle associera les élus, les professionnels de la santé libéraux (médicaux et paramédicaux), les acteurs sociaux et les établissements de santé ainsi que les habitants.

L'assainissement non collectif va être mieux contrôlé



Afin d'être en phase avec la réglementation et notamment la loi sur l'eau et les nouvelles dispositions en matière d'assainissement non collectif, il a été décidé de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes du Saint-Polois.

Les objectifs sont :

- obtenir une réelle prise de conscience vis-à-vis de la gestion des eaux usées ;
- Pouvoir déterminer les points noirs du territoire en matière d'impact sur l'environnement (nappes d'eaux souterraines, rivières, milieux sensibles...)

ronnement (nappes d'eaux souterraines, rivières, milieux sensibles...)

- générer des mises en conformité de systèmes présentant des dysfonctionnements ;
- appliquer d'autres actions de sensibilisation et apporter d'autres services en fonction de l'évolution du service.

L'exploitation de ce service a été confiée à un prestataire extérieur, la société VEOLIA, qui, à compter du 1^{er} septembre 2009, sera chargée des missions suivantes :

- Contrôle de conception et d'implantation

Parce que les eaux usées finissent par se retrouver dans la nature, il est indispensable qu'elles soient préalablement collectées et traitées avec soin.

pour les installations neuves et réhabilitées en cours de réalisation ou n'ayant pas encore fait l'objet de contrôle.

- Contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Des réunions publiques d'information seront organisées pour assurer la communication auprès de l'ensemble de la population du St Polois.



Repas à domicile : pratiques, diététiques et économiques !

Depuis sa création en 1995, le service de repas à domicile proposé par la Communauté de Communes du Saint - Polois a vu le nombre de ses abonnés (personnes de plus de 60 ans ou momentanément souffrantes) multiplié par quatre. Il est vrai que le système est à la fois très souple (pas d'engagement

sur de longues durées), peu onéreux (6,50 € le repas) et pratique (choix des menus, plats variés, possibilité d'adaptation à des régimes).

Pour passer vos commandes, il vous suffit d'appeler la Communauté de Communes 48 heures à l'avance au 03 21 41 98 45.

De nouveaux visages à la Communauté de Communes



Laurence ROUSSEL, Directrice Générale des Services

M. Maurice Gardez ayant fait valoir ses droits à la retraite, il a été remplacé dans son poste de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Saint - Polois par M^{me} Laurence Roussel. Cette dernière n'est pas une inconnue dans le Saint - Polois, puisqu'elle était précédemment cadre à la mairie de Saint-Pol, où elle était entrée dès 1987. Mariée, mère de deux enfants, cette jeune femme de quarante-et-un ans occupe également un poste d'enseignante au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Elle y assure des cours de finances publiques ainsi que des formations à l'intégration de nouveaux collaborateurs.

Pour ce qui la concerne, son arrivée à la Communauté de Communes la satisfait pleinement, elle qui voit dans l'intercommunalité un échelon particulièrement pertinent pour assurer aux habitants des régions rurales un niveau de bien-être optimal.

Zélie DUFFROY,

Chargée de mission Culture et Patrimoine

Dans le cadre du Pays du Temois, les Communautés de Communes se sont engagées en faveur de la mise en œuvre d'un programme de développement culturel et de valorisation du patrimoine.

La mise en œuvre de ce programme a nécessité le recrutement d'un Chargé de mission à temps plein. L'heureuse élue, Zélie Duffroy, 28 ans, aura pour mission principale de finaliser le programme, le décliner en programme d'actions et le mettre en œuvre.



Romain PORTEMONT :

Adjoint d'animation service Jeunesse

A 26 ans, Romain Portemont a été recruté le 16 mars dernier pour venir renforcer le service Jeunesse, lequel voit son champ d'intervention élargi. Avec sa collègue Angélique Mouret, il aura en charge l'animation des "accueils de loisirs" qui fonctionnent lors de toutes les vacances scolaires, et les séjours d'été organisés pour les 11 - 17 ans. S'agissant de ces derniers, son objectif sera notamment de refédérer les adolescents au moyen d'activités adaptées à leur âge.